MIS À JOUR LE 16/02/2024

Comité français de pharmacopée - Plantes médicinales et huiles essentielles

12 déc. 2023

Contenu de la séance

1. Introduction
2. Point sur les déclarations publiques d'intérêts - *Information*
4.
3. Dossiers à examiner en séance
 1. -
 - Inscription des plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Pharmacopée française - *Pour discussion*
 1. Alpinia oxyphylla (fruit mûr)
 2. Chèvrefeuille du Japon (fleur)
 2. Programme de travail
 3. Délibération membres CFP et ANSM - *Adoption*
6.
5. Révisions de la liste A des Plantes médicinales de la Ph. Fr. et du décret n° 2008-841 relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée
 1. Présentation
 2. Programme de travail
 3. Délibération membres CFP et ANSM - *Adoption*
7.
8. Retour des commentaires reçus suite à la publication des textes au Formulaire National de la Pharmacopée française - *Pour discussion*
 1. Mélanges d'huiles essentielles destinés à la voie orale
 2. Mélanges d'huiles essentielles destinés à une application cutanée
 3. Mélanges d'huiles essentielles destinés à l'inhalation
 4. Délibération membres CFP et ANSM - *Adoption*

Documents liés